

# REUNION ORDINAIRE DU MARDI 12 JANVIER 2021

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2020.
2. Proposition de contrat d'Assurance Transport Périscolaire pour l'année 2021.
3. Proposition de demande de DETR 2021.
4. Propositions de créations de postes et modification du tableau des effectifs.
5. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, K.LE GOVIC, D.PIGEAU, N.SERGENT, S.BOUDIN, A.PELLETIER, A.GOBERT, E.PERON.

Absentes représentées : N. KALINOWSKI par B.TARRON, C.GRESTEAU par G.LEGRAND.

Secrétaire de séance : A. GOBERT

Avant de commencer, Monsieur BOUCHERY Arnaud demande la parole afin d'aborder la question du bureau de poste. Il précise que sur une commune voisine, le bureau de poste avec une ouverture de 19 heures 30 accueille en moyenne 40 clients par semaine, celui de Chilleurs avec 16 heures par semaine accueille moins de 20 personnes. Il s'interroge sur l'opportunité de créer un service postal communal. Monsieur le Maire précise que cela pose le problème du financement et entraînerait un coût élevé à la charge de la Commune.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un point supplémentaire :

- Choix de l'entreprise de terrassement pour les travaux au complexe sportif (tennis, city stade).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS**

### **Contrat d'assurance Transport périscolaire - ANATEEP - Année 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en tant qu'organisateur de transport, la Commune doit souscrire un contrat d'assurance périscolaire pour couvrir les risques liés aux divers transports des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de souscrire un contrat auprès de l'ANATEEP, accepte le devis dont le montant s'élève à 136,41 € pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

### **Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour travaux de bouclage du réseau d'eau potable Rue du Vivier – Rue de la Gervaise – Rue des Ateliers.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021, pour effectuer le bouclage du réseau d'eau potable rue de la Gervaise, entre la rue du Vivier et la rue des Ateliers.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 73 974 € Hors Taxes, soit 88 768,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DETR au taux de 35 %, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.
DETR 2021	25 890 €
Auto financement	48 084 €
Total	73 974 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

### **Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la rénovation énergétique de la salle du Relais.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer également une demande de subvention au titre de la DETR 2021, pour la rénovation énergétique de la salle du Relais.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 45 810 € Hors Taxes, soit 54 972 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DETR au taux de 35 %,

établit et adopte le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.
DETR 2021	16 033 €
Auto financement	29 777 €
Total	45 810 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

### **Créations, suppressions de postes et modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des avancements de grade et conformément à l'avis de principe du Comité Technique du CDG 45 en date du 5 février 2019, il y a lieu de supprimer les postes suivants au 1<sup>er</sup> février 2021:

- Filière administrative : un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>.
- Filière technique : un adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup> et un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au recrutement d'un agent administratif en remplacement d'un agent muté et pour régulariser le temps de travail de la responsable espace verts, il convient de créer au 1<sup>er</sup> février 2021, les postes suivants :

- Filière administrative : un adjoint administratif à 35/35<sup>ème</sup>.
- Filière technique : un agent de maîtrise principal à 28/35<sup>ème</sup>.

**Il convient également de modifier le tableau des effectifs.**

Emplois au 1 <sup>er</sup> février 2021	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
<b>Filière Administrative</b> - Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (à supprimer) - Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Rédacteur - Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe - Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe - <b>Adjoint Administratif territorial</b>	B B B C C C	1 1 1 1 1 1	
<b>Filière Technique</b> - <b>Agent de maîtrise principal</b> - Agent de maîtrise principal - Agent de maîtrise Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe - <b>Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> - Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint Technique	C C C C C	2 3 1 3	1 à 28/35 <sup>ème</sup> 1 à 24,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 24,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 28/35 <sup>ème</sup> 1 à 7,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Sociale</b> - A.T.S.E.M. Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (à pourvoir) - A.T.S.E.M. de 2 <sup>ème</sup> classe - A.T.S.E.M. de 1 <sup>ère</sup> classe	C C		1 à 25/35 <sup>ème</sup> 1 à 25/35 <sup>ème</sup> 1 à 29/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Animation</b> - Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe (à pourvoir) - <b>Adjoint d'animation</b>	C C		1 à 18,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 6/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 9/35 <sup>ème</sup> 1 à 20/35 <sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications et décide de supprimer au sein de la filière administrative un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>, au sein de la filière technique un adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup> et un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Il décide de créer au sein de la filière administrative un adjoint administratif à 35/35<sup>ème</sup> et au sein de la filière technique un agent de maîtrise principal à 28/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessus modifié à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 et charge Monsieur le Maire de procéder à la création et à la nomination de ces postes, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, et de prendre les arrêtés correspondants.

### **Choix de l'entreprise pour le lot terrassement des travaux au complexe sportif (tennis, city stade)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation relative au lot Terrassement des travaux prévus au complexe sportif (tennis, city stade).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'entreprise GROSSAIN dont la proposition s'élève à 71 778,90€ HT, soit 86 134,68 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

### **Affaires diverses :**

- La distribution des colis de Noël auprès des personnes âgées s'est bien déroulée, les commentaires ont été très positifs.
- Madame Cathy BARBIER remercie également le Conseil Municipal de la part des agents communaux pour le colis de Noël.
- Mr VIGNANE demande la remise en marche de la caméra pour les chauves-souris et se propose de prêter des affiches d'exposition. La commission bio diversité, environnement doit aborder cette question prochainement.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 16 février à 20 h 30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme RENAUD Marie- Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly  Représentée par Bernard TARRON	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire  Représentée par Gérard LEGRAND	M. GOBERT Aurélien  Absent excusé	Mme PERON Emilienne	

